

**Demande d'autorisation d'occupation
Temporaire du domaine public
POUR TRAVAUX
à retourner**

**5 jours ouvrables au moins, avant le début des travaux,
10 jours ouvrables en cas d'incidence sur la circulation.**

**Service technique
Mairie de Sainte sigolène
Place Jean salque
43 600 STE SIGOLENE**

Tél : 04 71 66 65 01 Fax : 04 71 66 45 94

ENTREPRISE BENEFICIAIRE de L'AUTORISATION :

Représentée par : Tel :

Adresse : Fax :

MAÎTRE D'OUVRAGE (ou propriétaire) :

Représenté par : Tel :

Adresse : Fax :

NATURE DES TRAVAUX (ex : ravalement de façade, réfection de la toiture, etc ...) :

ADRESSE DU CHANTIER (n° voirie) :

.....

Parcelles cadastrales Section : n° :

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : demande initiale renouvellement

Surface occupée : longueur : largeur :

échafaudage sur pieds goulotte d'évacuation des gravats

benne à gravats

installation d'une grue bétonnière bungalow de chantier engin de chantier (nb)

dépôt de matériaux ou de matériel

emprise de chantier autres (préciser),

AUTORISATION DE TRAVAUX :

Si l'intervention susvisée nécessite une autorisation d'urbanisme, références de cette dernière (permis de construire, déclaration de travaux, numéro, date d'obtention).

.....

DUREE PREVISIONNELLE DU CHANTIER : du :/...../..... au/...../.....

DESIRE : récupérer l'arrêté en mairie, service technique, le/...../.....

se faire faxer l'arrêté au N° de fax :

se faire envoyer l'arrêté

Fait à :

Le :

Signature du pétitionnaire :

L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC EST ACCORDEE AU PETITIONNAIRE, A TITRE PERSONNEL, DE FAÇON PRECAIRE ET REVOCABLE. ELLE NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE PRETEE, LOUEE OU CEDEE.